



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

organismes publics

Question écrite n° 41139

Texte de la question

Alors que les personnels de recherche et la communauté scientifique se dressaient dès 1998 contre les projets de réforme du CNRS et de l'INSERM, et que la mission parlementaire Cohen-Le Déaut élaborait des projets destinés à servir de base à des négociations entre les organisations syndicales et le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Gouvernement semble vouloir imposer de manière brutale des décisions considérées comme inacceptables par les personnels. En effet, le budget de l'année 2000 organise la diminution de la part du PNB consacrée à la recherche, ce qui implique le déclin de la recherche publique dans notre pays, la diminution du nombre de chercheurs statutaires et la mobilité comme critère de sélection. Ces orientations signifient également la fermeture de plusieurs centres CNRS dont celui de Marseille situé dans le 9e arrondissement de la ville M. Guy Teissier condamne ces choix et demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie de bien vouloir reconsidérer sa position sur ce dossier, notamment pour le devenir du centre CNRS Joseph Aiguier.

Texte de la réponse

Le ministère de la recherche se doit d'accompagner l'évolution des pratiques scientifiques en adaptant autant que de besoin les structures des établissements publics à caractère scientifique et technologique aux dynamiques de la science. La réforme des textes régissant le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), effectuée l'an dernier, va dans ce sens. Elle renforce l'autonomie de l'organisme dans sa stratégie scientifique. Concernant la restructuration des laboratoires de neurosciences, engagée par le département des sciences de la vie du CNRS, il s'agit d'une question d'ordre scientifique relevant de la responsabilité de l'établissement, dans le sens voulu par la réforme statutaire de 2000. Il paraît toutefois envisageable que l'évolution d'une discipline justifie des modifications de l'environnement au sein duquel elle se développe. Il est donc apparu souhaitable à la direction du département des sciences de la vie du CNRS de favoriser le développement des neurosciences sur d'autres sites, en particulier l'Hôpital Nord et à Luminy. Cette évolution doit entraîner un départ d'un certain nombre d'équipes du site CNRS Joseph-Aiguier. Elle ne conduit pas pour autant, à la connaissance du ministère, à la fermeture du site ; les nombreuses autres équipes, aussi bien dans le domaine des sciences de la vie que dans d'autres domaines d'activité scientifique, continueront à être représentées sur le site.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41139

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 15 octobre 2001

Question publiée le : 7 février 2000, page 783

Réponse publiée le : 22 octobre 2001, page 6095